



PROCES VERBAL
N° 24/CNCMP/2014
DU 10/06

L'an deux mille quatorze et le mardi 10 juin à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Zéine, membre du CP
- Brahim Hamed, membre du CP
- Yacoub Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Kassim, Membre du CP

Etait absent :

- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de l'additif N°1 au DAO pour la fourniture et l'installation d'équipements aéronautiques au profit du Nouvel Aéroport International de Nouakchott, *réf lettre n°145/CPMP/SI* reçue le 01 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif n°1 au DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

2°-Examen du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives à la construction d'un stade de 1000 places à Néma, *réf lettre n°147/CPMP/SI* reçue le 03 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution du marché à l'entreprise SMCRTP

(Handwritten signatures and initials)

pour un montant de 337.747.629 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de dix (10) mois.

3°-Examen du Complément d'informations relatif à la demande d'approbation du rapport d'évaluation amendé des offres relatives à la construction d'équipements collectifs à Tintane, *réf lettre n°144/CPMP/SI* reçue le 03 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation aux motifs cités dans l'extrait de décisions.

4°-Examen du complément d'informations relatif à la demande de non objection sur le projet de marché par entente directe relatif aux travaux de réhabilitation de la résidence de l'ambassade à Gatineau, Ottawa (Canada), *sans ref lettre.*

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec Yvan St-Onge Ince pour un montant de 560.778,03 Dollar canadien et un délai d'exécution des travaux de quatre (04) mois.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

5°-Examen du DAOI relatif à l'acquisition de camions citernes pour le compte de l'ONAS, *réf lettre n° 1129/CMSSBIE* reçue le 09 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

6°-Examen du projet de marché relatif à l'étude d'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de mobilisation et de gestion des ressources en Eau à l'horizon 2030, *réf lettre n° 1130/CMSSBIE* reçue le 09 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec le Groupement IGIP/IGIP AFRIQUE/BECT TENMIYA pour un montant hors taxes de 447.800 Euro et 100.147.200 ouguiya avec un crédit d'impôt de 80.126.983 UM sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

7°-Examen du projet de marché relatif à la réalisation des études hydrogéologiques et géophysiques pour l'implantation de forages d'exploitation, la réalisation d'études APS, APD et l'élaboration de DAO et contrôle des travaux de forages pastoraux et petits périmètres irrigués, des puits et bassins de rétention, *réf lettre n° 1131/CMSSBIE* reçue le 09 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec le Groupement HYDROCONSEIL France/HYDROCONSEIL MAURITANIE/CONCEPT comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- Contrat à prix forfaitaires : pour un montant HTT de 72.654.000 UM ET 50.700 Euro avec un crédit d'impôts de 13.119.580 UM ;
- Contrat au temps passé : pour un montant de 159.990.000 UM HT et 8.400 euro HT avec un crédit d'impôt de 21.207.122 UM.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

8%- Examen du projet de marché relatif à la fourniture de 87 km de câbles de 630 m2, réf lettre n°978/CPMP/SOMELEC reçue le 09 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec NEXAN France pour un montant de 1.237.500 Euro HT et un délai d'exécution de trois (03) mois.

9%- Examen du projet du DAO relatif à l'extension de la centrale électrique de la ville de Chami, réf lettre n°980/CPMP/SOMELEC reçue le 10 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

10%- Examen du DAO relatif à la construction d'une ligne haute tension de 225 KV et postes associés entre Nouakchott et Nouadhibou, réf lettre n°977/CPMP/SOMELEC reçue le 10 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CUN

11%-Examen de la demande d'autorisation de passer des contrats par entente directe relatifs à la location, par la CUN, de bennes et chargeurs, réf lettre n°020/CPMP/CUN reçue le 09 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation par entente directe des contrats entre la Communauté Urbaine de Nouakchott et les établissements suivants :

- *Ets SMYOK TP pour un montant de 4.200.000 UM HT avec une durée d'exécution de 40 jours ;*
- *Ets MOUHAMED OUL AHMED LEMINE pour un montant de 38.960.000 UM HT avec une durée d'exécution de 40 jours;*
- *Ets EL KHALIL pour un montant de 18.240.000 UM HT avec une durée d'exécution de 40 jours ;*
- *Ets TESSAMOUH pour un montant de 21.320.000 UM HT avec une durée d'exécution de 40 jours ;*
- *Ets TOP ECTP pour un montant de 40.800.000 UM HT avec une durée d'exécution de 40 jours;*
- *Ets EL HOUDA pour un montant de 27.600.000 UM HT avec une durée d'exécution de 40 jours.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

12°/- Examen de la décision de la CPMP/Ssouf de rendre infructueux l'appel d'offres pur l'acquisition de quatre véhicules 4x4 au profit de l'ANESP, réf lettre n°334/CPMP/Ssouf reçue le 08 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la demande de la CPMP/Ssouf de rendre infructueux ledit appel d'offres :

Motif : les non conformités signalées ne sont pas aussi majeures pour justifier votre décision rendant l'appel d'offres infructueux.

13°/- Examen du PPM de PDAI-PRSA pour l'année 2014, réf lettre n°331/CPMP/Ssouf reçue le 08 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

14°/- Examen de la demande de propositions relative à l'évaluation des performances des communes éligibles au programme PNIDDLE du MAED, réf lettre n°334/CMSEF reçue le 08 juin 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU CSA

15%- *Réexamen* du rapport d'évaluation des offres relatives au transport de 73.330 tonnes de produits alimentaires de Nouakchott vers les différentes wilayas du pays au profit du programme EMEL, *réf lettre n°021/CPMP/CSA* reçue le 21 mai 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit :

- lot 1 à DTTC pour un montant 302.668.000 UM TTC + TVA ;
- lot 2 à MYL pour un montant de 121.234.000 UM TTC + TVA ;
- lot 3 à FNT pour un montant de 210.574.000 UM TTC + TVA ;
- lot 4 à SMTR pour un montant de 122.347.000 UM TTC + TVA ;
- lot 5 à GTL pour un montant de 55.706.720 UM TTC + TVA ;
- lot 6 à FTM pour un montant de 105.985.800 UM TTC + TVA ;
- lot 7 à MYL pour un montant de 38.300.000 UM TTC + TVA ;
- lot 8 à EMMOB pour un montant de 48.307.000 UM TTC + TVA ;
- lot 9 à EMMOB pour un montant de 65.117.200 UM TTC + TVA ;
- lot 10 à FGTP pour un montant de 128.640.000 UM TTC + TVA ;
- lot 11 à MYL pour un montant de 29.456.000 UM TTC + TVA.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

16%- *Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réimpression des manuels scolaires destinés à 'enseignement fondamental, *réf lettre n°073/CPMP/DPEF* reçue le 26 mai 2014

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine
Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

